

PARC NATIONAL D'ODZALA KOKOUA et SANCTUAIRE DE FAUNE DE LOSSI (Congo)

Carte



Superficie :

Parc d'Odzala Kokoua (1 354 600ha) et sanctuaire de Lossi (35 000 ha) qui représente au total de 1 389 600 ha.

Catégorie IUCN : II

Odzala Kokoua (cat II) et Lossi (Cat IV)

Label international :

Odzala Kokoua (MAB en Janvier 1977)

Principales pressions

- Braconnage (national et transfrontalier)
- Exploitation minière (artisanale) (spécifique au PNOK)
- Exploitation des PFNL (intense)
- Feux de brousse (spécifique au PNOK)
- Conflit homme/animaux (spécifique au PNOK)

Principales menaces

- Virus Ebola
- Agriculture extensive (spécifique au PNOK)
- Exploitation forestière en expansion

- Réhabilitation de la route adjacente du parc
- Exploitation halieutique

1. Contexte : d'où part-on?

Acte et date de création

Le parc d'Odzala Kokoua (PNOK) et le sanctuaire de Lossi ont été créés par décret présidentiel No. 221-2001 du 10-05-01.

Pour le PNOK, il s'agissait d'abord d'un petit parc de 1 265 ha qui a été par la suite étendu à 1 354 600 ha pour intégrer le domaine de chasse de Mboko et la réserve de faune de la Lekoli Pandaka et une partie de la forêt restante. Il y a eu des changements à cause de sa richesse biologique, écologique (baies, salines etc).

Raisons de classement

Les raisons de classement sont indiquées dans les textes de création. Pour Lossi, il s'agissait de protéger les grands singes.

Le parc national est entre autres censé conserver la diversité biologique, préserver les écosystèmes forestiers, et de savane, protéger et conserver les sites historiques, etc

Propriétaire foncier : Etat

Institution de gestion

Ministère du Développement Durable de l'Economie Forestière et de l'Environnement (MDDEF)

Projets en cours sur l'aire protégée

Projets en cours à PNOK et Lossi :

- ECOFAC phase 1, 2, 3 et 4 depuis 1992 jusqu'à présent. Intervention : LAB, entretien et l'aménagement des infrastructures, recherche (suivi écologique, socio-économique), rédactions des plans d'aménagement et du cadre institutionnel, mise en œuvre des activités alternatives. Bailleur : UE. Budget : 2 675 000 €
- WWF depuis Aout 2005 jusqu'à présent (dans l'espace inter-zones). Interventions : LAB, la recherche, suivi écologique (au PNOK). Bailleur : CAWHFI et CBFP. Budget : 275 523 €
- African Parks Networks + Leadership de conservation en Afrique (LCA) 2010 en cours de négociation

Limites de l'aire protégée

La délimitation de l'AP est en cours avec trois catégories de délimitation : 1. Les routes, 2. Peinture sur les arbres, 3. la rivière.

Le marquage est en cours. Les limites sont bien connues des gestionnaires qui utilisent les points GPS, mais pas des communautés locales riveraines puisque la délimitation est en cours.

Il n'y a pas d'enjeux autour de la matérialisation des limites de l'AP car la revendication de terre était prise en compte dès l'élaboration du plan d'aménagement. Il n'y a pas de conflit de propriété.

Le règlement de l'aire protégée

L'acte juridique de création et date de création : Décret Présidentiel No. 221-2001 du 10-05-01 (PNOK) et Décret Présidentiel No. 222-2001 du 10-05-01 (Lossi).

Il existe un draft de règlement intérieur, mais pas de plan de gestion/aménagement (qui est déjà dans le règlement intérieur).

Les mécanismes réglementaires pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'AP existent, mais leur mise en œuvre effective pose des problèmes majeurs ; pour Lossi par exemple, c'est la population riveraine (ayant droit) qui a demandé la création du sanctuaire de Lossi. Depuis 2002, les touristes sont inexistantes (virus Ebola), donc la population riveraine revendique la chasse.

Pour PNOK : c'est un complexe qui a différentes spécificités (Odzala qui est la fusion de Mboko et la réserve de faune de la Lekoli Pandaka, PN de Odzala, et une partie de la forêt du Nord), ceci qui pose encore des problèmes de revendication des terres par la population riveraine.

L'application de la loi

Sur le terrain cinq éco gardes sont chargés de la surveillance (Lossi) et 72 (PNOK) répartis en trois secteurs opérationnels.

Pour Lossi, un cadre administratif est chargé de la surveillance et du contrôle, pour PNOK, il y en a sept.

Lossi : il y a eu deux arrestations (une dans l'AP avec un kali 12 et deux pour braconnage et abattage de deux éléphants avec une arme de guerre) avec des contrevenants venant du Mbomo et de Kellé (Congo).

Il y a eu des arrestations au PNOK avec des contrevenants venant des villages riverains.

Lors des arrestations, une fiche du constat de l'infraction est signée et envoyée au conservateur qui prépare le procès verbal qui sera transmis au procureur de la république pour le tribunal. Puis il y a jugement et verdict.

Bien que le personnel de l'AP chargé de la surveillance connaisse les textes et règlements de base qui décrivent les principes du contrôle des activités illégales dans l'AP, ils doivent être formés pour mieux mettre en œuvre ces textes. Les agents assermentés sont les conservateurs, conservateur adjoint, chef de patrouille, tous les agents des Eaux et Forêt.

Il faut noter le manque de logistique et moyens financiers.

Inventaires des ressources

Inventaire effectué sur la faune de l'AP :

- 2005, inventaire sur les éléphants et les grands singes (ECOFAC)
- 2006, Sondage sur les Grands singes (ECOFAC)
- 2008, inventaire sur les Grands singes et éléphant

Il n'y a pas eu d'inventaire effectué sur l'habitat de l'AP.

Dernière étude des activités socioéconomiques des communautés riveraines de l'AP : 1995 & 1998 par ECOFAC

Ces différentes données sont disponibles pour les gestionnaires ; pour Lossi, elles ne sont pas utilisées car les interventions sont aléatoires.

Le problème des inventaires non réguliers est lié à la durabilité du financement du projet (rupture des phases de ECOFAC), et au manque de contribution de l'administration.

2. Planification: à quoi veut-on arriver?

Objectifs actuels de gestion

Le plan de gestion du PNOK mentionne les objectifs suivants (il s'agit aussi des objectifs actuels) :

- Mission 1. Assurer la conservation de la biodiversité et du fonctionnement naturel des écosystèmes forestiers et savaniques du PNOK
- Mission 2. Promouvoir le développement de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles au profit des communautés locales
- Mission 3. Permettre la valorisation des activités touristiques
- Mission 4. Soutenir la recherche fondamentale et appliquée
- Mission 5. Promouvoir l'éducation environnementale
- Mission 6. Mettre en place le cadre nécessaire pour atteindre les cinq missions

Configuration de l'aire protégée

L'aire protégée comprend :

- Le noyau central (réservé à la conservation stricte)
- La zone de transition (intègre les activités d'écodéveloppement comme l'écotourisme)
- La zone écodéveloppement (pour les activités humaines – population riveraine)

Les règles de gestion propres à chacune de ces zones ne sont pas encore appliquées car le plan d'aménagement est en cours d'adoption.

L'agencement de ces différentes zones de gestion de l'AP ainsi que la taille nécessitent d'être revus afin de les conditionner à la mise en œuvre du plan d'aménagement.

Plan de gestion/aménagement

Le plan d'aménagement, valable cinq ans, est en cours de validation prévue pour le 14 - 16 juin 2010. Il a été réalisé en tenant compte des études faites et des données scientifiques disponibles. Sa révision est prévue après cinq ans.

Les activités prévues dans le PdA en cours ne sont elles appliquées en attendant la validation sauf les objectives 1, 3 et 5 mentionnés ci-dessus. Le plan sera validé avec la participation de tous les acteurs.

Notons que la mise en œuvre du plan d'aménagement est intimement conditionnée par la présence de partenaires financiers. La clôture du programme ECOFAC en juillet 2010 marquera nécessairement un frein majeur pour l'atteinte des objectifs du plan. Il y a une trop forte dépendance des fonds extérieurs.

Plan de travail

Il existe un plan opérationnel trimestriel (POT). Il a été élaboré en Janvier 2010 sur la base du draft de PdG en cours de validation. Il est réactualisé trimestriellement.

Les activités prévues par ce POT ne sont pas menées à terme à cause de problèmes tels que la démotivation des éco gardes, l'insuffisance des moyens logistiques, l'allocation budgétaire insuffisante et irrégulière.

Suivi évaluation

Il n'existe pas de plan du suivi et évaluation par manque de moyens financiers de l'Etat pour la mise en œuvre des activités, ni d'indicateurs pour mesurer l'impact des activités menées sur l'état de conservation de la faune et de l'habitat de l'AP.

3. Intrants: de quoi a-t-on besoin?

Moyens humains

A Odzala : 81 personnes dont 72 éco gardes, un conservateur, trois conservateurs adjoint, et un chef de patrouille... Ils sont tous fonctionnaires sauf les éco gardes qui sont contractuels.

Temporaires : 45 Personnels de différentes fonctions et compétences

A Lossi : un conservateur

Temporaires : 15 Personnels de différentes fonctions et compétences

Le personnel temporaire est contractuel et payé par ECOFAC

Le personnel actuel est jugé insuffisant par les gestionnaires ; il faudrait plus d'éco gardes par exemple pour PNOK. Mais leur nombre devrait augmenter au cours de 72 à 120 au cours des cinq prochaines années.

Recherche

Programmes de recherche en cours :

- Dynamique de population du gorille au PNOK (Université du Renne sous la coordination du Dr. Nelly Mena,
- L'impact des épidémies d'Ébola sur le devenir des populations de gorilles : cas d'études avec les populations du Sanctuaire de Gorilles du Lossi et du Parc National d'Odzala-Kokoua, étude menée par Magdalena Bermejo.

Les thèmes de recherches en cours n'ont pas été choisis en fonction des besoins de gestion des gestionnaires. C'est le chercheur qui vient avec son thème de recherche, donc ces données sont peu voire pas utilisées par les gestionnaires.

Moyens financiers

La plupart du budget vient de bailleurs extérieurs notamment ECOFAC & WWF et l'Etat. L'Etat a prévu 60 millions FCFA pour l'année 2010 (Fond forestier). ECOFAC contribue à hauteur de 58 404 166 FCFA/an. Les prévisions pour 2010 sont d'environ 1,5 MD FCFA soit 2,3 M € répartis comme suit :

- Budget de l'Etat : 28% du coût annuel selon PdG (salaires du personnel de la fonction publique et dotation de fonctionnement, soit environ 48 €/Km²/an)
- Programme ECOFAC : 57% du budget annuel 2010
- Intervention WCS : 9% du budget annuel 2010
- Intervention WWF : 5% du budget annuel 2010
- Projet VAP : 1% du budget annuel 2010

Pour 2010, 18 millions sont déjà reçus de l'Etat. ECOFAC contribuera pour 58,404,1667 FCFA/an (actuel).

Les postes de dépenses du budget :

- Salaire des éco gardes
- Carburant des véhicules
- Assurance personnel
- Assurance auto
- Entretien des routes
- Activités technique (primes forêt de Eco gardes secteur Sud, prime de saisie, les salaires de contractuel, les frais de missions des fonctionnaires)
- Suivi-écologiques
- Activités génératrices de revenus

- Appui aux populations riveraines
- Ecotourisme
- Renforcement des capacités

Le budget peut être amélioré : il faut que l'Administration apporte sa contre partie. De même il faut réduire la lourdeur des procédures de déblocage des fonds.

4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

Gestion des ressources naturelles

Pour gérer efficacement les ressources de l'AP, certains mécanismes ont été mis en place :

- Programme de gestion des feux
- Stratégie du LAB (patrouille, blocage des routes, contrôle mobile, rivière, routes etc), sensibilisation/EE
- Suivi écologique, socio-économique

Le programme REDD pourrait également être mis en place pour une gestion efficace des ressources, ainsi que le Partenariat publique/privé, les mécanismes de financement (fonds fiduciaires, mécénat privé et mécénat d'entreprises, etc), PSE.

Gestion du personnel

Les profils du personnel ne sont pas adaptés à leur poste en général : il faut les qualifications (au moins le certificat d'étude primaire et élémentaires) et aussi légalité juridique (assermentation) pour les éco gardes. De plus, les éco gardes doivent pouvoir jouer le rôle d'éco guides, assistant à la sécurité des chercheurs, sensibilisateur, conseillers, agent de monitoring, formateurs, etc (voir plan de gestion 2010-2014). Le personnel temporaire n'a pas la formation requise pour son poste. Il faut adapter les capacités professionnelles et renforcer les compétences.

Les salaires liés à l'indemnité de fonction sont irréguliers pour les éco gardes.

Les autres difficultés et contraintes concernent :

- Moyen logistiques (matériel de terrain, logement, équipements, moyens de déplacement, etc.) insuffisants ;
- Manque de financement qui démotive les personnels
- Absence du statut juridique des éco gardes

Il y a des besoins en formation pour le personnel déclinés dans le plan de gestion. Il existe des plans de formation des cadres et des agents de terrain sur cinq ans. Le personnel a en effet déjà reçu une formation :

- Formation sur les SIG et Arc GIS en 2009. Bénéficiaire : responsable du volet SIG.
- Formation commune de base et d'utilisation stratégique de terrain ; ainsi que secourisme en 2009. Bénéficiaires : éco gardes.

Gestion du budget

Le budget ne permet pas de couvrir les frais relatifs aux activités de contrôle et de surveillance dans l'AP en totalité. Le secteur Est fonctionne moyennement. Pour le suivi écologique et les inventaires le budget le permet mais il est lié aux activités du projet ECOFAC et avec le financement qui arrive à terme d'ici juin cette activité devra s'arrêter. Idem pour l'entretien des infrastructures.

Il y a un mécanisme de suivi et de contrôle de gestion du budget : suivi-évaluation sporadique de l'administration (inspecteur des finances). Pour le projet ECOFAC, il y a des auditeurs.

La gestion pourrait être améliorée si le revenu provenant de l'Etat était régulièrement mis à la disposition du parc, et si le parc pouvait bénéficier de revenus supplémentaires. Le revenu actuel ne couvre que partiellement les activités de gestion.

Les mécanismes de financement durable mis en place ou projeté d'être mis en place :

- Budget d'état
- Fonds Forestiers
- Assistance multilatérale – UE, RAPAC, COMIFAC, BM, UN

- Assistance des ONGs de conservation (WWF, WCS, etc)
- fonds fiduciaire
- mécénat prive et mécénat d'entreprises
- Revenu généré par le parc (écotourisme)
- Fonds carbone (marché du carbone, REDD etc)

Infrastructure et équipement

Infrastructures

Existant : 1 base-vie avec 14 infrastructures, 2 stations de recherche, 3 postes de contrôle, 5 miradors 4 passerelles, 1 piste d'atterrissage, 1 hélicoptère et 4 infrastructures en location

Réseau des pistes

Existant : 120 Km de piste dans les savanes du sud du Parc, réseau de navigation sur les rivières Lekoli, Mambili, 2 pistes d'atterrissage (un avion, un hélicoptère)

Moyens

Existant : 1 camion 4x4, 1 compacteur, 5 véhicules Station Wagon 4x4, 2 Pick-up 4x4, 2 motos, 8 pirogues + 2 coques métalliques, 6 Engins hors-bord, 2 groupes électrogènes.

Education et Sensibilisation

L'information, sensibilisation et éducation environnementale autour de l'AP s'effectue via des réunions de sensibilisation et causeries, messages par radiodiffusion, club d'animation scolaire, et les affiches publicitaires.

Ces actions de sensibilisation sont programmées dans le cadre du volet pour les activités de développement Local (ADL). Les activités du volet sont programmés et les Termes de références élaborés annuellement.

Les trois dernières actions ont été réalisées courant 2010 et ont concerné : la distribution des produits phytosanitaires, le métayage et la large sensibilisation relative à l'adoption du Plan d'Aménagement.

Toutes ces actions ont été réalisées par le projet ECOFAC.

Il reste à réaliser la formation des populations riveraines sur l'apiculture, la pisciculture des villages échantillon choisis qui se poursuit, le programme ECOFAC prenant fin en juin 2010.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Plusieurs cadres de collaboration existent :

- Une convention de financement entre l'UE et le Gouvernement à travers le programme ECOFAC ;
- Un accord de coopération entre le WWF et le Gouvernement pour la zone Espace TRIDOM Interzone Congo (ETIC)
- Un accord cadre de gestion et de financement entre African Parks Network et le Gouvernement

Ces cadres ont été initiés par les parties prenantes : L'Etat, WWF et African Parks Network). L'axe majeur de collaboration pour l'UE est la garantie à long terme des activités liées à l'exploitation et la valorisation économique des ressources naturelles nécessaires au développement et au bien être des populations (lutte contre la pauvreté).

Pour l'accord cadre de gestion et de financement les axes sont les suivants : (i) le développement d'un mode de gestion basé sur la pleine responsabilisation des gestionnaires des sites; (ii) la valorisation des sites par la promotion du tourisme et de l'écotourisme en vue de la réalisation de leur autofinancement ; (iii) la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires ; (iv) l'affectation des bénéfices éventuels générés au profit du développement des communautés riveraines et suivant la volonté du Gouvernement du pays.

Le cadre de collaboration qui arrive a terme en juin (UE) et African Parks et septembre pour

WWF sont encore respectés.

En attendant l'adoption et la mise en œuvre du plan d'aménagement et son cadre institutionnel les différents cadres de collaboration cités ci-dessus soutiennent les relations entre les acteurs locaux et les gestionnaires de l'A.P.

Le Cadre Institutionnel est en cours d'élaboration.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés locales sont consultées avant les prises de décision relatives à la planification de la gestion de l'AP. L'article 2 de la Loi 37-2008 du 28 nov 2008 stipule : les populations, les collectivités territoriales, les opérateurs privés, les associations et organisations non gouvernementales compétentes, contribuent à la gestion durable de la faune.

Il y a toujours des plates-forme de concertation en vue de la consultation des communautés. Les requêtes exprimées ont été intégrées dans les décisions de gestion de l'AP ; par exemple, le zonage du PNOK intègre en son sein une zone d'écodéveloppement où toutes les activités quotidiennes des populations riveraines jadis quasiment strictement interdites deviennent désormais autorisées à quelques conditions minimales.

Le Cadre Institutionnel du plan d'aménagement est en cours d'élaboration et d'adoption ; il permettra aux communautés locales de participer directement à la prise de décision concernant la gestion de l'AP.

Tourisme

Il y a des tours opérateurs touristiques qui utilisent l'AP : agence KANANGA

Il n'existe pas un cadre formel d'utilisation de l'AP. Il est en effet nécessaire de formaliser la collaboration. Néanmoins, les gestionnaires ont connaissance de toutes les activités touristiques développées par ces opérateurs au sein de l'AP. À la fin de la saison touristique un rapport des activités est rédigé par le chef du volet écotourisme aidé par ses collaborateurs et déposé à la direction de l'AP.

Les recettes issues de l'activité touristique contribuent au financement de certaines activités (entretien des pistes, des passerelles, toiture des bungalows, salaire des guides, cuisinier, achat de quelques équipements etc) du parc.

Un protocole est conclu entre Leadership pour la Conservation en Afrique (LCA) et le MDDEFE.

5. Résultats: qu'a-t-on réalisé?

Accueil visiteurs

Pour les visiteurs il y a le centre d'accueil touristique de Mboko qui a été réhabilité et le camp de recherche de Lobo (actuellement non opérationnel). Le renouvellement des tentes et des moustiquaires s'impose ; de même que la réhabilitation de la passerelle de roumani.

Ces infrastructures ne sont pas suffisantes pour accueillir la totalité des touristes en fonction des saisons. La capacité d'accueil du centre de Mboko est de 15 visiteurs et Lobo avec une capacité de 12 visiteurs, ce qui n'est pas suffisant en haute saison.

Depuis le passage de l'épidémie à virus Ebola, le nombre de touristes visiteurs du PNOK a considérablement baissé.

Droits et taxes

L'article 25 du draft du règlement intérieur stipule : *la répartition des revenus de l'exploitation des ressources naturelles du parc national d'Odzala-Kokoua entre les différents bénéficiaires se fait sur la base d'une clé de répartition validée en session de comité de*

gestion/conseil d'administration et entériné par un arrêté du ministre en charge des Eaux et Forêts.

5% de ces droits et taxes doivent être reversés aux communautés locales résidentes ou riveraines et c'est ce qui est effectivement versé.

Le pourcentage de ces droits et taxes qui sera directement réinvestis dans le budget de fonctionnement de l'AP, mais sans retour à l'aire protégée, sera validé conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement intérieur.

Accès

L'AP n'est pas totalement enclavée : les voies d'eau et aérienne peuvent aider les déplacements malgré leur durée de parcours. 65 Km de route sont endommagés. Seulement quelques troubles politiques maitrisables subsistent dans cette zone.

Les points d'entrée potentiels dans l'AP sont contrôlés par les patrouilles mobiles, poste fixe etc.

Pour améliorer le contrôle de l'accès il faudrait renforcer les contrôles et la surveillance à travers l'augmentation des postes de contrôle et des patrouilles (mobile, semi-mobile, etc).

Retombées économiques pour les communautés

Le plan d'aménagement actuel en phase d'adoption mentionne une zone d'écodéveloppement pour l'exploitation de ces ressources (pêche, cueillette etc).

La dépendance vis-à-vis des ressources n'est pas exclusive car autour des villages, il existe aussi des zones de développement communautaire fournissant des ressources aux populations.

Les communautés profitent des retombées des activités touristiques à travers les activités de développement communautaire : construction, réhabilitation des pistes agricoles, etc.

L'AP est elle une source d'emploi pour les communautés locales : la majorité du personnel (LAB, suivi écologique suivi socio-économique, guide etc..) est recruté parmi les membres des communautés locales.

Enfin, il existe des initiatives locales visant à améliorer le bien-être des communautés locales : on citera : l'apiculture, la pisciculture, le métayage, l'apport au groupement des boutures de manioc améliorées. Initiatives d'ECOFAC.

Etat des lieux

Espèces phares de la biodiversité : Eléphant, Gorille, Chimpanzé, Bongo, etc

Le Lion, l'Hylochère ont disparu aujourd'hui de l'AP (leur présence est encore à confirmer par des recherches (inventaires)).

Il n'y a pas assez de données pour estimer l'état de conservation de la biodiversité ; il faut actualiser les études.

Quelques perturbations sont identifiées mais n'ont pas d'effets significatifs sur l'AP.